

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni salle des fêtes Maurice Schumann, place Roger Dutriez, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 avril 2021, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. ALSTERS V. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. FACON TH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - - Mme HERRMANN S. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - M LOUZANI K. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A. - Mme LOBBRECHT- LEKIEN D.

**Absents excusés :** Mme POLY- DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme. AMMEUX - LIU CH.)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

Objet : **Demande de subvention au titre des projets territoriaux structurants (PTS) du Département – City stade – 21CM0286**

Vu le dispositif des aides aux projets territoriaux structurants du Département du Nord, pouvant financer les projets répondant à des enjeux départementaux, avec un taux maximum de subvention jusqu'à 40% pour des travaux et jusqu'à 50% pour des études, et un montant maximum de la subvention de 300.000€.

Considérant la volonté de la ville de rénover le city stade dans l'intérêt des habitants de la commune, et qui pourra être mis à disposition des collèges Jacques Monod et Sainte-Marie de la commune.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire à solliciter le Département du Nord concernant l'enveloppe des projets territoriaux structurants à enjeux départementaux en vue de la rénovation du city stade.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021  
La Maire,  
Valérie PROVO



La Maire,  
Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni salle des fêtes Maurice Schumann, place Roger Dutriez, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 avril 2021, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. ALSTERS V. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. FACON TH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - Mme HERRMANN S. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - M LOUZANI K. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A. - Mme LOBBRECHT- LEKIEN D.

**Absents excusés :** Mme POLY- DEREIGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme. AMMEUX - LIU CH.)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

Objet : **Demande de subvention au titre des projets territoriaux structurants (PTS) du Département – Salle des sports Joseph POLLET - Henri Wagnon – 21CM0287**

Vu le dispositif des aides aux projets territoriaux structurants du Département du Nord, pouvant financer les projets répondant à des enjeux départementaux, avec un taux maximum de subvention jusqu'à 40% pour des travaux et jusqu'à 50% pour des études, et un montant maximum de la subvention de 300.000€.

Considérant la volonté de la ville de rénover et réhabiliter la salle des sports Joseph POLLET - Henri WAGNON dans l'intérêt des habitants de la commune, et qui pourra être mis à disposition des collèges Jacques Monod et Sainte-Marie de la commune.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire à solliciter le Département du Nord concernant l'enveloppe des projets territoriaux structurants à enjeux départementaux en vue de la rénovation et de la réhabilitation de la salle des sports Joseph POLLET - Henri WAGNON.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021

La Maire,

Valérie PROVO

